

COMMUNIQUE DE PRESSE

11 juillet 2014

Le conseil d'administration de la Sicav Proxy Active Investors a adopté son programme d'engagement pour la saison 2014-2015.

Deux sujets feront notamment l'objet d'initiatives :

1. La communauté des investisseurs français et étrangers a depuis longtemps fait le choix du principe de proportionnalité entre le capital et les droits de vote (principe « une action - une voix ») et du principe de neutralité des dirigeants des sociétés cotées en période d'offre publique.

La loi française du 29 mars 2014 "visant à reconquérir l'économie réelle" dite "loi Florange" renverse ces principes en faisant du droit de vote double pour les seuls actionnaires au nominatif, le régime légal par défaut et en autorisant le conseil, en cas d'offre publique, à prendre toute décision pour faire échouer l'offre; elle porte ainsi atteinte aux droits des actionnaires minoritaires.

Parallèlement, la "loi Florange" a prévu les conditions dans lesquelles les actionnaires d'une société cotée peuvent réintroduire le principe « une action - une voix » et le principe de neutralité en période d'offre publique dans les statuts de la société.

La Sicav Proxy Active Investors présentera donc plusieurs initiatives visant à rétablir ces principes nécessaires au respect de l'égalité de traitement des actionnaires et au libre jeu des offres publiques.

2. La multiplication des amendes et poursuites engagées dans de nombreux pays auprès des banques (cf. tout récemment l'amende de 8,9 milliards de dollars infligée à Bnp Paribas), sanctionne de fait leurs actionnaires.

La Sicav Proxy Active Investors agira auprès des conseils d'administration des banques françaises cotées pour que les assemblées générales d'actionnaires puissent décider de mettre en place des mécanismes de rémunération des dirigeants prévoyant des clauses de restitution des bonus des exercices passés, dites clauses de « clawback », qui devraient contribuer à une meilleure responsabilisation et appréhension des risques sur le long terme.

▪ *A propos de la Sicav Proxy Active Investors*

*La Sicav d'engagement actionnarial Proxy Active Investors est gérée par PhiTrust Active Investors et conseillée par la société de conseil [Proxinvest](#). Investie dans l'ensemble des sociétés du CAC40, son objectif est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance de ces sociétés et de surperformer l'indice CAC40 dividendes réinvestis par l'application d'une méthodologie quantitative de traitement de l'information extra-financière obtenue dans le cadre de son activité d'engagement actionnarial.*

*PhiTrust Active Investors est une société de gestion française agréée en 1999 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), qui développe des stratégies d'engagement actionnarial conciliant performance financière, bonne gouvernance, respect de l'environnement et cohésion sociale.*